



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un juin, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

**Présent.es :**

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire - LAURENT Isabelle, LE FICHER Yoann, LE TOQUIN Stéphanie, TALMONT David, PUISSANT Séverine, LE TOHIC Morgane, DENIS David, LE NET Karine, LORIC Franck, MARZIN Mikaël, JOUANNIC Anne, LORIC Emilie, CANTE Ghislain, BOURALY Monique

**Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :**

PICAUT Marie-Pierre (pouvoir à Pascal ROSELIER), PICAUD Nathalie (pouvoir à Didier LE GAILLARD), RIQUELME Jean-Pierre (pouvoir à Maurice POUILLAUDE), LAMOUR Véronique (pouvoir à Marie-Christine TALMONT), MOISDON Gabin (pouvoir à Isabelle LAURENT), CAMPS Tristan (pouvoir à Mikaël MARZIN), LE PALLUD Sonia (Franck LORIC)

**Absent.es excusé.es :** STAEL Gérard

**Absent.es :** LE HOUEZEC Romy

Le Conseil municipal a désigné LE FICHER Yoann en qualité de secrétaire de séance.

**Date de convocation du Conseil municipal :** 14 juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice :** 27

**Présents :** 18

**Votants :** 25

### CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Délibération n°2024\_21\_06\_04

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 33,

**Vu** le budget,

**Vu** le tableau des emplois et des effectifs,

Le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 313-1, précise que « *les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement* ».

Compte tenu de la mise en retraite progressive à mi-temps d'un agent des services techniques et des besoins croissants en termes de gestion de la voirie, il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la création d'un poste au sein du cadre d'emploi des adjoints techniques

territoriaux (filière technique), en emploi permanent à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), d'adjoint technique à compter du 25 juin 2024.

Sur proposition du Bureau municipal du 10 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **ADOpte** la proposition de création d'un poste d'adjoint technique territorial ;
- **MODIFIE** le tableau des effectifs du personnel communal ;
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à réaliser les démarches nécessaires et signer tous documents permettant l'application de la présente délibération.

*Fait et délibéré à Moréac,  
Le 25 juin 2024*

Le Maire,

Pascal ROSELIER

